



INSTITUT NOTRE-DAME THUIN

Enseignement secondaire
Général, technique

Grand-rue, 68
6530 THUIN

☎ 071/59.00.47

☎ 071/59.54.81

✉ contact@ind-thuin.be

PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE L'INSTITUT NOTRE-DAME DE THUIN

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

CHAPITRE I : LA DIMENSION PASTORALE DE L'ÉCOLE

CHAPITRE II : L'ARTICULATION AVEC LE FONDAMENTAL

CHAPITRE III : LA TROISIÈME ANNÉE DANS LE DEGRÉ

CHAPITRE IV : L'ORIENTATION DES ÉLÈVES

CHAPITRE V : NOS PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

CHAPITRE VI : L'UTILISATION ET L'INTÉGRATION DES NOUVELLES TECHNIQUES DE
L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

CHAPITRE VII : LA COMMUNICATION

CHAPITRE VIII : L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

CHAPITRE IX : PROJETS ET ACTIVITÉS

CHAPITRE X : PLAN D' ACTIONS COLLECTIVES (PAC)

INTRODUCTION

Le texte que nous vous proposons ci-après constitue notre projet d'établissement.

Il exprime comment nous comptons mettre en œuvre dans les trois prochaines années les projets éducatif et pédagogique de notre Pouvoir Organisateur.

Ces actions que la Communauté éducative considère comme prioritaires s'inscrivent dans le cadre du décret du 24 juillet 1997 et du projet éducatif de notre réseau (« Missions de l'école chrétienne »).

Concrétiser ce projet d'établissement sera une œuvre collective et nécessitera la collaboration de tous et de chacun : parents, élèves, enseignants, éducateurs, direction, pouvoir organisateur, acteurs externes, tous ont eu la possibilité de participer aux différents stades de son élaboration, tous seront appelés à l'évaluer mais sa réalisation dépend surtout de la volonté de chacun.

Nous ne sommes pas partis de rien pour rédiger ce document : des actions allant dans le sens du décret « Missions » étaient déjà engagées avant même qu'il ne soit publié. Nous entendons les poursuivre et les améliorer. Elles sont donc reprises car c'est sur elles que nous nous baserons pour continuer à construire.

Si nous avons choisi ces priorités, c'est que nous avons la volonté de les faire aboutir. Cependant, il ne faudrait pas pour autant considérer ce texte comme un contrat qui obligerait l'une ou l'autre partie à un quelconque résultat : les réalités du terrain ainsi que les moyens alloués arbitreront nos meilleures intentions. Si, lors de la future évaluation, des actions n'ont pu aboutir, c'est à nouveau ensemble que nous en ferons l'analyse, que nous en rechercherons les raisons afin d'envisager et de mettre en œuvre les régulations nécessaires.

Chapitre I : La dimension pastorale de l'école

1. La dimension chrétienne de l'école doit imprégner l'ensemble du projet de notre école.

Au lieu d'envisager la Pastorale comme une tâche, il s'agit plutôt de faire le choix de vivre en communauté éducative chrétienne qui se laisse inspirer par les valeurs de l'Evangile au cœur de ce qui fait la vie quotidienne de notre école.

2. Nous pensons ici :

- à l'accueil et à l'accompagnement respectueux et attentionné de chaque élève,
- au souci de libérer et de développer tout l'être humain (corps, cœur, esprit) par nos pratiques pédagogiques, nos activités et notre savoir-être,
- à la solidarité entre tous les membres de la communauté éducative,
- au souci de vivre les conflits inévitables de telle manière que chacun en sorte gagnant,
- à la volonté de voir en chacun d'abord un être humain qui éprouve des sentiments avant de voir en lui un directeur, un professeur, un éducateur ou un élève,
- à amener chacun à être le meilleur, non pour écraser les autres mais pour mettre ses talents à leur service,
- à la volonté d'envisager l'avenir avec espérance et de préparer nos élèves à devenir acteurs d'un monde meilleur fait de justice, de paix, de solidarité.

Nous avons l'intention

- de constituer une équipe pastorale ouverte, accueillante à chacun, quelle que soit sa capacité d'engagement. Au lieu d'être une équipe à tâche, sa mission serait de permettre le partage des désirs, des expériences et des idées visant à traduire les valeurs chrétiennes dans le vécu quotidien de l'école. Elle veillerait, elle éveillerait au sens chrétien de ce que nous vivons et faisons. Elle s'ouvrirait aux élèves, à court ou moyen terme.
- de nous donner un lieu, signe de la présence de Dieu dans l'école, qui permette le recueillement et la prière.
- de nous donner des temps de prière, de partage autour de la Parole de Dieu.
- de nous aider mutuellement à relever la tête devant les difficultés que connaissent les enseignants et les éducateurs.
- de proposer des temps de ressourcement et de formation qui nous fortifieront pour notre projet.

Progressivement, cette manière libérante et épanouissante de vivre ensemble à la lumière de l'Evangile devrait nous donner l'envie et le dynamisme de mettre en œuvre des temps forts pour l'ensemble de la communauté éducative.

Lors des évaluations à venir nous devrions être à même de répondre à la question : « Qu'existe-t-il de Pastoral au travers de nos cours, dans tout ce qui constitue la vie de l'établissement et comme ouverture au monde extérieur ? »

Chapitre II : Articulation avec le fondamental

Des liens ont été établis dans l'élaboration des programmes pour prendre connaissance des pré-requis de l'enseignement fondamental. On peut envisager des rencontres tant au niveau des directions que du personnel enseignant afin de favoriser cette collaboration nécessaire. Lors de ces rencontres, plusieurs points peuvent aussi être abordés : la méthode de travail, les relations entre les jeunes élèves et ceux plus âgés, les difficultés d'intégration ...

Les élèves de 6^{ème} primaire sont invités à faire connaissance avec notre école lors de la journée « Portes ouvertes », à participer à diverses activités, à découvrir les réalisations des élèves de l'école.

En début d'année, une matinée d'accueil est organisée pour les élèves de 1^{ère} année ainsi qu'un séjour de plusieurs jours en Normandie afin de favoriser une meilleure connaissance au sein des classes et de renforcer les liens entre les élèves et les professeurs.

Des activités de parrainage organisées aussi en début d'année mettant en relation les élèves du 3^{ème} degré et les élèves de 1^{ère} année favorisent l'intégration des élèves et un contact plus facile avec les élèves plus âgés de l'école.

Chapitre III : La troisième année dans le degré

Une année complémentaire peut être imposée aux élèves en fin de 2^{ème} année. Cette année complémentaire comporte des aménagements d'horaire afin de proposer à l'élève des heures de remédiation, de travail en groupes réduits, de méthode de travail et de projet personnel. Ces aménagements d'horaire peuvent varier d'année en année selon les difficultés rencontrées par les élèves.

Chapitre IV : L'orientation des élèves

Une action efficace demande que deux axes de travail soient envisagés en parallèle :

1° L'information :

- au sujet des possibilités développées dans l'école. Public visé : les parents et élèves du 1^{er} degré et de 5^{ème} année. Moyens possibles : réunion générale d'information des personnes concernées.
- au sujet des études supérieures. Public visé : surtout les élèves du 3^e degré. Moyens possibles : collaboration avec les centres de documentation et d'information des Universités et Hautes écoles, bibliothèque, réunion d'Anciens qui expliquent leur parcours, recours aux services du SIEP, visite au Salon de l'Etudiant, participation aux diverses journées Portes ouvertes en fonction du projet que le jeune élabore (utilisation pour ce faire des possibilités offertes par l'article 32, §2 alinéa 4 du décret « Missions »),
- au sujet des professions. Public visé : surtout les élèves du 3^e degré. Moyens possibles : cf. supra.
- au sujet des grandes orientations possibles dans le secondaire. Publics visés : les professeurs de l'enseignement général et les parents. Moyens possibles : réunion générale d'information et intervention de « spécialistes » des différentes formes d'enseignement. Une attention particulière doit être apportée aux élèves en fin de 3^{ème} année de l'enseignement général afin qu'ils reçoivent l'information nécessaire (parcours, finalités spécifiques, ...) pour une éventuelle orientation dans les autres formes et sections de l'enseignement secondaire. Des projets de découverte de toutes les formes de l'enseignement secondaire peuvent également être mis en place pour les élèves du 1^{er} degré, dans le cadre des années complémentaires notamment.

2° La formation :

- de professeurs, à l'accompagnement de la construction d'un projet personnel par le jeune,
- des élèves du 3^e degré, par le cours préparatoire aux études supérieures (option), et par la participation aux activités de contact avec le monde du travail prévues dans le cadre de l'article 32, §2 alinéa 4 du décret « Missions »,

La réorientation d'élèves se traite, elle, au cas par cas et en étroite collaboration entre les parents, l'élève, les agents PMS et la direction. Elle ne devrait jamais être décidée par le Conseil de classe sans avoir fait l'objet d'un travail préalable de concertation réunissant les acteurs concernés et les préparant à une décision d'orientation (AOB) ou d'échec (AOC) aux 2^{ème} et 3^{ème} degrés ou d'orientation vers les années complémentaires ou de forme et de sections d'enseignement au sein ou à l'issue du 1^{er} degré.

Notre volonté est que les élèves sortent de l'école avec un ou des objectifs réalistes d'orientation et soient à même de les mener à bien.

Chapitre V : Nos pratiques pédagogiques

Nos pratiques pédagogiques doivent permettre :

- de conduire l'élève à s'approprier une méthode de travail efficace et qui lui soit propre de façon à utiliser au mieux ses compétences,
- d'orienter ou réorienter l'élève,
- de développer l'épanouissement personnel de l'élève dans un cadre autre que le milieu familial,
- de développer les aptitudes nécessaires pour s'adapter aux études, à poursuivre des études supérieures ou s'intégrer dans le milieu professionnel et social,
- d'amener tous les élèves à se dépasser, chacun en fonction de ses capacités, dans l'acquisition du savoir, du savoir-faire et du savoir-être,
- d'amener l'élève à s'ouvrir au monde extérieur,
- de développer la curiosité, la créativité et l'imagination,
- de développer le respect de l'élève lui-même, des autres, de l'environnement en vue de vivre en harmonie dans l'école et la société.

Les outils utilisés et que nous comptons continuer à mettre en œuvre sont :

- la pédagogie de la découverte par la participation à des activités culturelles et sportives, organisées dans ou hors de l'établissement,
- la pédagogie de la construction du sens dans les apprentissages,
- les cours magistraux,
- l'apprentissage de la méthode (organisation de son travail),
- la pédagogie différenciée,
- l'évaluation formative,
- la pratique de la gestion mentale,
- l'utilisation de l'outil informatique,
- l'éducation à la vie citoyenne,
- la pédagogie du projet.

Pour atteindre ces objectifs et permettre une gestion cohérente des moyens alloués, il pourra être recouru aux possibilités offertes par l'article 30 du décret « Missions » permettant de répartir les volumes horaires en ensembles fonctionnels.

Les frais découlant de ces pratiques pédagogiques seront traités conformément à l'article 100 du même décret.

Les progrès seront tangibles au travers des bulletins et rapports de compétences, le suivi de l'élève réorienté, le taux de participation à tel ou tel projet ou activité (surtout s'ils se déroulent en dehors des cours), la réussite des anciens dans la poursuite de leurs études ainsi que dans leur intégration dans la vie active, de l'état général de l'école amélioré, d'activités du temps de midi qui ont du succès, ...

De plus, les professeurs travaillent activement en équipe disciplinaire de façon à coordonner de manière efficace le contenu des cours et des épreuves organisées. Grâce à cela, chaque élève reçoit une formation et une évaluation uniformes tout au long de son parcours au sein de l'école. Cet état d'esprit favorise le travail en équipe et incite à une actualisation permanente des matières enseignées. L'équipe pédagogique se prépare ainsi à accueillir les épreuves externes communes.

Afin de présenter de façon claire l'évolution de chaque élève, le bulletin informatisé reprend l'ensemble des résultats par matière, en détaillant les compétences évaluées dans chaque discipline. Un récapitulatif permet d'avoir un aperçu global de l'ensemble des résultats tant au niveau formatif qu'au niveau certificatif.

Chapitre VI : L'UTILISATION ET L'INTEGRATION DES NOUVELLES TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

S'il ne faut pas voir dans ces NTIC une nouvelle panacée permettant de remédier aux difficultés structurelles rencontrées dans l'enseignement, il serait tout aussi sot de les ignorer. Ce sont des outils parmi d'autres, mais des outils nouveaux auxquels les élèves sont plus habitués que les enseignants. Pourtant, l'informatique peut se révéler un moyen très performant d'aide à l'apprentissage : elle facilite la différenciation, permet le suivi de l'élève, autorise les activités de remédiation personnalisées dans lesquelles l'élève progresse à son rythme ; elle est un puissant outil de recherche mais aussi d'échange d'informations ; elle peut aider les professeurs dans leurs préparations ; faisant partie de sa culture, elle est un média attrayant pour amener l'élève à conceptualiser.

Les nouveaux moyens de communication (Facebook, MSN, ...) doivent aussi interpeller les équipes éducatives. Il est nécessaire de rappeler aux élèves les notions de droit à l'image de chacun et de protection de la vie privée afin d'éviter des dérives qui pourraient porter atteinte au respect de chaque membre de la Communauté éducative. Ces outils pourraient cependant être utilisés dans le cadre de projets scolaires (échanges entre groupes d'élèves, avec des écoles flamandes et européennes).

L'I.N.D. compte donc continuer à s'investir dans deux directions :

1° L'utilisation pédagogique

Les professeurs ont intégré au sein de leurs cours l'utilisation des ordinateurs à des fins pédagogiques. Par exemple, la recherche d'informations, la rédaction de rapports ou de notes de cours, la réalisation d'exercices en respectant le rythme de chacun, la découverte d'outils de calcul et de réalisation de graphiques, la participation à des forums d'échanges, la création de sites ou de CD-ROM. Des tableaux interactifs permettent aussi d'installer de nouvelles pratiques pédagogiques.

A l'avenir, les équipes pédagogiques pourraient travailler sur la construction de cours « informatisés » accessibles sur le site de l'école. Des liens disciplinaires pourraient aussi y être placés par les professeurs.

2° Le bulletin

Il est aussi géré avec l'outil informatique. Il permet par sa conception de simplifier et de gérer plus facilement le temps l'encodage des résultats, d'aider les professeurs dans la rédaction des commentaires. La projection des futurs bulletins lors des Conseils de classe permet aussi de prendre davantage de temps pour l'élaboration de remarques et de conseils à l'élève.

3° L'équipement

Une nouvelle salle équipée de PC a été installée. Le parc informatique a été renouvelé en mars 2010. Des PC portables équipés de projecteurs ont été acquis. Plusieurs tableaux interactifs permettent aussi de nouvelles pratiques pédagogiques. Une plate-forme numérique a aussi été créée.

4° Le site internet de l'école

Le site comprend de nombreuses rubriques présentant l'école et ses activités. C'est aussi un moyen de communication avec les élèves, les parents et toute personne intéressée par notre école. On peut y trouver les différentes grilles-horaire, les règlements, le calendrier scolaire, les activités, les projets ...

Ce site pourrait encore se développer (liens vers d'autres sites, rubrique « comment trouver la bonne information ? », ...) et devenir un interface entre les différents acteurs de l'école.

Chapitre VII : La communication

Le climat d'école joue un rôle prépondérant aussi bien sur le développement personnel des membres de l'équipe éducative que sur les performances d'apprentissage des élèves.

« UN DES PRINCIPAUX FACTEURS INFLUENÇANT LE SUCCES D'UNE ECOLE EST LE CLIMAT QUI SE DEVELOPPE DANS CETTE ORGANISATION. LE CLIMAT N'EST PAS L'EFFET DU HASARD ; CE SONT LES INDIVIDUS AVEC LEURS SENTIMENTS, LEURS ATTITUDES ET LEURS VALEURS QUI LE CREENT. »

(HICKS, 1977 cité par L. BURNET – août 1996)

Une des conditions au développement de ce climat favorable est que s'établisse une communication efficace au sein de l'Institut.

Cette communication est de plus une nécessité si l'on désire, comme c'est le cas et comme le précise le décret « Missions », que les élèves se forment à la citoyenneté. (cf. chapitre IX)

Les causes possibles d'obstacles à la communication sont nombreuses. On se fixe comme objectif de les repérer, de les identifier et d'y remédier.

Les chapitres précédents reprennent des éléments faisant partie de toute cette stratégie à mettre en œuvre.

Au titre d'indicateurs pratiques auxquels il est nécessaire de veiller, on pourrait citer de manière non exhaustive :

- un « digest » des règlements d'ordre intérieur et des études à l'usage des élèves,
- une meilleure planification des travaux et contrôles ainsi qu'une coordination dans les exigences demandées,

- une meilleure information sur les études possibles dans d'autres écoles et sur tout le système éducatif belge,
- des tableaux d'affichage officiels et bien structurés,
- des temps de rencontre individuels entre enseignants et élèves,
- la communication, aux écoles primaires, des résultats de leurs élèves,
- une information aux entreprises de nos formations et du profil de formation de nos élèves.
- L'utilisation d'un écran situé à la bibliothèque pour communiquer diverses informations et publier les photos des différentes activités.

Chapitre VIII : L'éducation à la citoyenneté

Notre école a l'ambition de réfléchir et d'agir sur la manière dont elle peut être aujourd'hui un lieu d'apprentissage et de pratique de la démocratie. Comme le rappelle en effet Arthur HAULOT : « la démocratie ne s'invente pas, elle se vit ».

La démocratie fait certes partie de la matière de certains cours. La construction de projets au sens bien compris du terme sollicite aussi dans une certaine mesure une participation « démocratique » des élèves. D'ailleurs, les pratiques pédagogiques permettant à l'élève d'être acteur de ses apprentissages renforcent son esprit d'initiative et son sens critique et lui offrent la possibilité de développer les compétences grâce auxquelles il sera à même de remplir son futur rôle de citoyen. Les élèves souhaitent par ailleurs que dans les cours, la participation démocratique soit intensifiée.

Le Conseil des élèves regroupe les délégués de classe choisis par les élèves. Il se réunit régulièrement pour aborder des questions, proposer des initiatives, entendre des avis ... Les professeurs sont invités à y participer. Le Conseil des élèves peut aussi demander à rencontrer la direction, l'économiste, le conseiller en prévention ou toute autre personne afin de répondre à des questions concernant la vie de l'élève dans l'école.

Des initiatives citoyennes ont déjà été lancées en invitant des responsables politiques dans le cadre des élections, en visitant le Parlement et des lieux de mémoire (Brendonck), ...

L'éducation à la citoyenneté doit aussi aider au respect des lieux de vie afin de maintenir un cadre agréable. Le Conseil des élèves peut aider à cet objectif par la mise en place de projets adaptés. Les professeurs doivent aussi faire prendre conscience aux élèves de l'importance de ce respect des locaux.

Chapitre IX : Projets et activités

Afin d'atteindre les objectifs pédagogiques et relationnels poursuivis par les équipes de professeurs, de nombreuses activités sont organisées et planifiées tout au long de l'année. Ces activités s'inscrivent donc toujours dans un cadre pédagogique fixé.

Au 1^{er} degré, on peut citer à titre d'exemple : séjour en Normandie en début d'année (1C), classes vertes (2C), la journée de parrainage (organisée par le 3^{ème} degré), rencontre avec un écrivain, la visite de Louvain-La-Neuve, visite d'un terroir, visite d'une station d'épuration,

Au 2^{ème} degré : voyage à Londres et aux Pays-Bas, voyages à Ypres et à Furnes, échanges linguistiques, journée d'animation dans les écoles primaires, vision de films au cinéma, visite du château d'Havré, pièces de théâtre, Olympiades de mathématique, ...

Au 3^{ème} degré : échanges linguistiques, visites en entreprise, du Parlement et du Palais de Justice, pièces de théâtre, voyage à Paris, voyage de rhéto, voyage des 6TQ (Sénégal, Pologne, Vietnam, ...), activités du temps de midi, retraite (5^{ème}), stage en entreprise (6^{ème}), visite du fort de Breendonck, temps d'information sur les études supérieures, musée des Sciences, musée de la photographie, projets européens dans le cadre de Comenius, Rhéto Trophy, Duathlon, projet Créative toi, Olympiades de mathématique et de sciences

L'Institut Notre-Dame continuera à soutenir des activités et projets qui favoriseront la mise en œuvre du présent projet et veillera à participer particulièrement aux activités locales permettant de découvrir les richesses du patrimoine culturel, naturel ou architectural.

Chapitre X : Plan d'Actions Collectives (PAC)

Dans le cadre de l'organisation du premier degré, outre les branches de formations communes sont proposées des activités spécifiques ou activités complémentaires permettant aux élèves de construire un projet d'orientation. Il s'agit d'activités artistiques, sportives, de corps et parole, d'ateliers d'écriture, de conversation en néerlandais, de sciences, de travaux dirigés de math et de culture antique.

Des visites d'entreprises et/ou d'écoles d'enseignement technique peuvent être organisées de manière à informer les jeunes et à développer leur esprit d'ouverture.

Afin de développer au mieux leurs capacités d'apprentissage, les élèves sont initiés, tout au long de leurs cours disciplinaires à différents aspects : la gestion mentale, l'acquisition d'outils méthodologiques, la construction de projet, une meilleure connaissance de soi...

De plus, pour mieux cerner et combler les difficultés en néerlandais, le cours durant une heure se donne en 2 groupes. Il ne s'agit pas de travailler en demi-groupes avec un nombre égal d'élèves mais de faire réaliser des activités de soutien pour les uns de dépassement pour les autres. Ces groupes n'entrent pas dans la démarche du Plan Individuel d'Apprentissage (PIA).

Dans le cadre du PIA, les élèves peuvent bénéficier d'heures de remédiation en français et mathématiques. Parallèlement à l'organisation de ces remédiations, un logiciel de « suivi des élèves » a été mis au point afin d'y mentionner les différents constats observés par les professeurs, les différentes actions ainsi que les conclusions élaborées après la participation à un module de remédiation.

L'inscription ou le retrait à un module de remédiation, qu'il s'agisse des 1^{ères} ou des 2^{èmes} se fera toujours en suivant l'avis du conseil de classe et en avertissant les parents. Dans ces groupes de remédiation, il s'agira avant tout de conduire l'élève à l'acquisition d'une méthode de travail qui l'amènera à surmonter ses difficultés à l'avenir.

Le renforcement de l'utilisation de notre plateforme numérique en créant non seulement des groupes classes mais aussi des groupes de cours permettra non seulement la mise à disposition de documents mais aussi un échange direct entre les élèves et les professeurs. Ce développement numérique devrait favoriser l'accompagnement des élèves.

Un groupe "DYS" s'est constitué dans l'école afin de généraliser les adaptations des notes et des cours pour les élèves caractérisés par l'un de ces troubles. Ce groupe a permis d'élaborer un document résumant les attitudes à adopter pour s'adresser à ce type de public et a permis d'avoir à disposition une police de caractères spécifiques. Les évaluations seront adaptées à ces troubles d'apprentissage.

Dès l'inscription et au changement d'année dans le parcours scolaire, les élèves en difficulté sont identifiés afin que les équipes de professeurs puissent y porter leur attention. Cette démarche s'inscrit non seulement dans le PAC mais porte sur tous les degrés d'enseignement.

Pour réaliser ces objectifs, nous favorisons les formations de nos enseignants dans la gestion mentale, l'utilisation de tableaux interactifs et nous encourageons l'utilisation de logiciels spécifiques dans les pratiques pédagogiques.

Les remédiations seront données par une équipe qui se réunira pour évaluer l'évolution des élèves en difficultés. Les résultats obtenus seront transcrits dans le PIA qui sera soumis au conseil de classe pour décider de la suite à envisager conformément à une procédure prédéfinie.

Le présent projet d'établissement a été actualisé le 1^{er} septembre 2015.

M. Th. Baudry,
directeur,

M. Pol GODART,
président du Pouvoir organisateur,